

ADAPTER VOS PROGRAMMES DE FORMATION AUX NOUVELLES TENDANCES

A woman with dark hair pulled back, wearing glasses and a white sweater with a black geometric pattern, is seated at a desk. She is looking down at a laptop, with her right hand on the keyboard and her left hand holding a pen over an open book. The background is a blurred office environment with a desk lamp and other workstations. A digital overlay of blue dots and lines is visible on the right side of the image.

**PERSPECTIVES DU GROUPE CONSULTATIF ET
DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS
COMPTABLES PROFESSIONNELS DE L'IFAC**



Il est essentiel pour l'avenir de la profession comptable que les comptables professionnels actuels et futurs possèdent les compétences nécessaires pour saisir les occasions de répondre aux besoins de reporting environnemental, de mener les initiatives de lutte contre la corruption, de veiller à la bonne gestion des finances publiques et d'insuffler des changements technologiques. Le présent rapport présente les mesures que les dirigeants des organisations comptables professionnelles peuvent prendre pour veiller à ce que leurs membres disposent de ces compétences nécessaires.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE CONSULTATIF ET DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS COMPTABLES PROFESSIONNELLES DE L'IFAC

Lors d'une récente réunion du Groupe de développement et de conseil des organisations comptables professionnelles de l'IFAC, nous avons discuté de l'évolution du paysage de la formation comptable et de ses implications pour la résilience des organisations comptables professionnelles (OCP). Nous avons eu le plaisir de recevoir des conseillers techniques, des représentants des partenaires du réseau de l'IFAC, la présidente du Comité international sur la formation en comptabilité de l'IFAC et le directeur de l'IFAC pour la formation en comptabilité.

Notre réunion a principalement porté sur les mesures que les OCP peuvent prendre en matière de formation pour s'assurer que leurs membres actuels et futurs sont équipés pour fournir des services liés au reporting environnemental, à la lutte contre la corruption, à la gestion des finances publiques et aux changements technologiques.

Ce rapport résume nos recommandations et comprend des mesures suggérées pour chaque domaine thématique ainsi que des documents de référence supplémentaires que les OCP peuvent utiliser.

Le Groupe consultatif a souligné que la mise en œuvre efficace des mesures recommandées et la mise en place d'une réponse plus large à ces nouvelles tendances peuvent exiger des OCP qu'elles mettent en place de nouvelles structures, investissent dans de nouveaux systèmes et renforcent leurs capacités et compétences internes. Par exemple, un OCP pourrait former de nouveaux comités de travail sur les thèmes ci-dessus, prendre des mesures sur la préparation numérique ou faciliter une plus grande sensibilisation des dirigeants aux nouveaux enjeux.

Les quatre domaines dont nous avons discuté sont intrinsèquement interconnectés, ce que nous avons reconnu au cours de nos discussions. Par exemple, la technologie sera importante pour la collecte, le traitement et la communication des informations sur la durabilité. La technologie constitue un puissant outil tant pour ceux qui commettent des actes de corruption que pour ceux qui les combattent. Elle revêt également de plus en plus d'importance dans la gestion efficace des finances publiques et la prestation de services dans le secteur public. De même, une gestion efficace des finances publiques est essentielle au développement durable. Par ailleurs, il importera de mener les efforts de lutte contre la corruption pour améliorer les résultats de la gestion des finances publiques et pour assurer la durabilité des organisations dans tous les secteurs.

En gardant à l'esprit ces interconnexions, l'IFAC et son Groupe consultatif encouragent les OCP à réfléchir à la manière dont leurs programmes de formation peuvent répondre à ces quatre sujets, et à s'engager avec tous les acteurs de la formation pour répondre à ces nouvelles tendances et attentes. Y parvenir permettra d'améliorer à la fois la proposition de valeur des OCP et l'attrait de la profession, tout en aidant à traiter des questions fondamentales pour l'intérêt public.

Jelena Misita

Présidente

Groupe consultatif et de développement des OCP de l'IFAC



EDUCATION ACTIONS FOR PAOS: SUSTAINABILITY-RELATED REPORTING



Recherchez des gains rapides en matière de formation (n’attendez pas les normes). Offrez dès aujourd’hui des possibilités de formation professionnelle continue (FPC). Établissez des partenariats avec d’autres professionnels ou organisations du développement durable qui peuvent offrir une formation spécialisée aux membres existants. Les références énumérées ci-dessous peuvent vous aider.

Engagez-vous de manière régulière et systématique avec les universités et autres prestataires de formation. Il peut s’agir de prestataires de formation en comptabilité et d’autres relevant des domaines liés à la durabilité, comme l’environnement et le développement durable.

Définissez les exigences en matière de compétences. Bien que les comptables professionnels possèdent les compétences de base nécessaires pour établir le reporting et soutenir les services liés à la durabilité, ils peuvent avoir besoin de nouvelles connaissances et de meilleures compétences en matière de collaboration.

Effectuez une analyse des écarts. Effectuez un audit des compétences en évaluant les connaissances des membres actuels par rapport aux exigences en matière de compétences.

Mettez à jour le programme et les ressources d’apprentissage (si cet exercice ne relève pas de la responsabilité de votre OCP, travaillez avec des prestataires de formation). Cette mesure devrait couvrir à la fois la formation professionnelle initiale (FPI) et le programme de formation professionnelle continue, en assurant le perfectionnement des membres actuels et futurs.

Faites preuve de clarté sur la justification de tous les programmes éducatifs. Il est aussi important de convaincre les étudiants et les professionnels qualifiés de la nécessité et du bien-fondé de se perfectionner que de leur enseigner les savoirs et les savoir-faire.

Fondez la formation sur l’application pratique. Mettre en place un mécanisme de partage des connaissances entre les praticiens et les prestataires de formation. Les éducateurs pourront ainsi recourir à des études de cas pertinentes et adaptées dans leur matériel pédagogique. La formation à la durabilité devrait privilégier l’application pratique par rapport à la théorie et aider les apprenants à comprendre l’application des concepts dans des scénarios réels.

Développez une boucle de retour d’information continue pour susciter l’engagement des employeurs, éduquer les membres et les futurs membres, et évaluer les progrès réalisés. Cette boucle permettra de générer un retour d’information rapide et fréquent et augmentera les chances que votre OCP s’adapte aux dernières évolutions.

Veillez à ce que votre processus de formation soit écologiquement durable. Les OCP doivent s’efforcer de réduire au minimum l’impact environnemental de leur processus de formation.



LIENS DE RÉFÉRENCE UTILES

[Il est temps d’agir en matière de durabilité : Prochaines étapes pour la profession comptable](#)

[Demeurer pertinent : Possibilités d’élargir votre savoir-faire en matière de durabilité](#)

[Comprendre les rapports ESG](#)

[Faire les choses différemment : Aborder le développement durable avec confiance et avec vos compétences actuelles](#)

ACTIONS DE FORMATION EN FAVEUR DES OCP : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION¹



Établissez des partenariats avec d'autres parties prenantes ou experts en matière de lutte contre la corruption. Il peut s'agir d'enquêteurs de fraude, de juristes et d'experts en médecine légale. Collaborer à des programmes éducatifs peut contribuer à améliorer les compétences des membres qui luttent contre la corruption.

Faites un inventaire local des formations anti-corruption existantes. Qui propose des formations dans votre territoire ? Comment est-elle dispensée ? À qui et à quel niveau ? Quelles en sont les lacunes ?

Intégrez la lutte contre la corruption dans les cours de comptabilité, d'audit, d'éthique, de fiscalité, etc. La corruption mine la confiance et ternit la réputation des organisations. En intégrant la lutte contre la corruption dans la FPI et la FPC, les OCP peuvent influencer les membres actuels et futurs, puis les doter d'outils leur permettant de lutter contre la corruption et la criminalité économique.

Envisagez des mesures préventives dans votre offre de formations. Les programmes de formation devraient mettre l'accent sur la lutte contre la corruption dans le cadre de l'évaluation et du plan de gestion des risques d'une organisation.

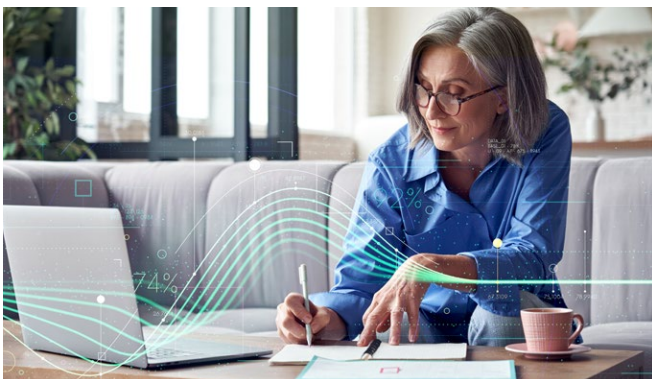
Informez les membres sur les protections qui existent pour les lanceurs d'alerte. Les comptables et les auditeurs jouent un rôle essentiel dans la dénonciation des fraudes et doivent donc comprendre les solides protections qui existent.

Fournissez une formation sur mesure aux membres du secteur public/personnes travaillant dans ou pour les décideurs et le gouvernement. Ces membres peuvent influencer sur les politiques. Ils peuvent également avoir besoin de compétences supplémentaires pour lutter contre la corruption tout en surmontant la complexité des systèmes politiques et bureaucratiques.

Évaluez régulièrement l'existence des compétences en matière de lutte contre la corruption et l'adoption d'un comportement éthique par vos membres. Lorsque des lacunes sont identifiées, une formation continue obligatoire pourrait être prescrite aux individus ou groupes concernés. Il peut s'agir d'une mesure corrective aux conclusions de votre enquête et de votre processus disciplinaire, ou d'une mesure préventive lorsque le manquement n'a pas encore donné lieu à une action disciplinaire.

Recueillez des études de cas réels de comptables professionnels luttant contre la corruption et partagez-les avec vos membres et étudiants. Les études de cas réels fourniront aux comptables des informations plus détaillées sur les expériences auxquelles sont confrontés les membres de la profession, ainsi qu'un aperçu de la manière dont ces professionnels mènent la lutte contre la corruption et la criminalité économique.

Envisagez de proposer des parcours de spécialisation post-qualification pour la criminalistique/fraude/anti-corruption. Cette proposition permettra d'améliorer les compétences des membres qui s'intéressent le plus à la lutte contre la corruption tout en rehaussant la proposition de valeur de l'OCP et l'attrait de la profession.



LIENS DE RÉFÉRENCE UTILES

[Plan d'action de l'IFAC pour la lutte contre la corruption et le crime économique](#)

[Lutte contre le blanchiment d'argent : Les bases](#)

[Les recommandations du Groupe d'action financière \(GAFI\)](#)

[Convention des Nations Unies contre la corruption](#)

¹ La lutte contre la corruption renvoie au rôle des comptables professionnels dans la lutte contre la corruption et la criminalité économique. La lutte contre la fraude, les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent et d'autres actions de corruption dans tous les secteurs de l'économie sont également concernés.

ACTIONS DE FORMATION EN FAVEUR DES OCP : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP)



Effectuez une analyse des lacunes en comparant le cadre de compétences actuel aux besoins du secteur public. Bien que les compétences des comptables professionnels soient essentielles à la GFP, les comptables évoluant dans le secteur public peuvent bénéficier d'une compréhension plus approfondie du contexte du secteur public, de la GFP et des sujets connexes. Les conseils mentionnés ci-dessous peuvent favoriser ce processus.

Encouragez les prestataires de services de formations à inclure la gestion des finances publiques et les normes comptables internationales du secteur public (ou les normes locales équivalentes) dans les programmes de formations. Cette initiative permettra aux étudiants d'apprendre comment appliquer les principes comptables dans différents secteurs, et à tous les futurs comptables professionnels d'acquérir une compréhension fondamentale du secteur public. Les pratiques et les études de cas du secteur public peuvent être intégrées dans le programme d'études existant ou ajoutées en tant que modules autonomes. L'OCP peut également envisager de couvrir ces sujets dans les évaluations finales d'entrée dans la profession..

Tirez parti des relations avec les donateurs/financeurs et les autres OCP pour soutenir les initiatives de formation à la GFP. L'élaboration et la mise à jour du matériel éducatif peuvent être coûteuses. Les donateurs peuvent être disposés à soutenir l'élaboration, la formation des formateurs et le déploiement de ce matériel dans le cadre du renforcement des capacités pour améliorer le système local de GFP. Les OCP qui disposent déjà de programmes d'apprentissage de la GFP peuvent rendre ce processus plus efficace.

Proposez des initiatives de formation professionnelle favorisant l'acquisition par les employés du secteur public des connaissances, des compétences et de comportement éthique en matière de comptabilité.

De nombreux fonctionnaires qualifiés et expérimentés travaillent dans le domaine des finances publiques sans avoir de qualifications comptables formelles. Les OCP peuvent donner accès à des programmes de formation comptable de haute qualité et mettre en place des parcours accélérés vers des titres professionnels.

Assurez-vous que les offres de formation sont adaptées au contexte de chaque pays. Cette exigence est particulièrement importante dans le secteur public où la législation locale et les structures institutionnelles varient d'un pays à l'autre.

Proposez aux membres des cours spécifiques au secteur public dans le cadre du DPC. Ces cours pourraient couvrir, entre autres, l'établissement de rapports, la gestion des finances publiques, la législation, l'audit et les questions spécifiques au secteur (p. ex., la santé, l'éducation, le gouvernement local).

Envisagez de développer une spécialisation post-qualification en gestion des finances publiques. Cette mesure permettra d'améliorer les compétences des membres évoluant dans le secteur public tout en rehaussant la proposition de valeur de l'OCP et l'attrait de la profession.

Établissez des partenariats avec les prestataires de formation de la fonction publique existants. Il peut s'agir d'écoles ou de structures gouvernementales, de centres de formation gouvernementaux et de facultés d'administration publique dans les universités. Les domaines d'intérêt mutuel peuvent être identifiés, les besoins critiques abordés et les ressources collectives exploitées.

ACTIONS DE FORMATION EN FAVEUR DES OCP : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (GFP) (suite)



Assurez-vous que les programmes d'enseignement couvrent l'intégralité du secteur public. Le champ d'application du secteur public couvre, entre autres, les gouvernements central, régional et local, les ministères, les départements et les agences, y compris divers secteurs tels que la santé, l'éducation et les infrastructures.

Tenez compte des besoins d'apprentissage des membres du secteur privé qui travaillent avec le secteur public. La formation du secteur public ne doit pas se limiter aux membres affectés aux tâches liées à la GFP. Elle peut intéresser ceux qui travaillent avec le gouvernement en tant que prestataires de services ou dans le cadre de partenariats public-privé. Dans certains territoires, cela peut inclure les cabinets d'audit qui effectuent des travaux d'audit pour le compte de l'institution supérieure de contrôle.



LIENS DE RÉFÉRENCE UTILES

[Guide de mise en œuvre : Exemples de résultats d'apprentissage pour les programmes d'études de comptabilité du secteur public](#)

[Exemple illustratif : Conception des résultats d'apprentissage pour les programmes d'études qui répondent aux exigences de la comptabilité du secteur public](#)

[Publications de CAPA sur la gestion des finances publiques](#)

[Livre blanc sur la professionnalisation en Afrique : Renforcement des capacités professionnelles pour la gestion des valeurs publique](#)

[African Professionalisation Initiative-Competencies Framework 2021 \(en anglais\)](#)

[Compétences clés CIPFA pour les professionnels des finances du secteur public](#)

ACTIONS DE FORMATION EN FAVEUR DES OCP : CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE



Recherchez et évaluez l'impact des TIC sur l'environnement dans lequel vos membres exercent. Examinez les moyens par lesquels la technologie remplace les comptables, les accompagne et leur ouvre de nouvelles possibilités.

Identifiez les connaissances et les compétences en TIC dont les comptables ont besoin dans le contexte local. L'identification des compétences en TIC dont les comptables ont besoin sert l'intérêt public en permettant à la profession comptable de fournir des rapports financiers, des audits ou d'autres services financiers et comptables de haute qualité à l'ère numérique. Les conseils mentionnés ci-dessous peuvent favoriser ce processus.

Offrez une formation sur l'application des aptitudes et des compétences nécessaires à l'utilisation des technologies émergentes pertinentes pour les comptables professionnels (p. ex., les solutions d'audit à distance, les outils d'analyse de données, l'intelligence artificielle), y compris les implications pour le respect des normes et des règlements professionnels.

Encouragez les membres à rester engagés dans l'apprentissage tout au long de la vie afin de rester pertinents dans un monde en évolution rapide en acquérant de nouvelles aptitudes et compétences en matière de TIC. Étant donné que les tendances technologiques émergent régulièrement, la curiosité reste un élément essentiel pour les comptables qui souhaitent faire de la technologie une alliée.

Intégrez les outils et compétences technologiques pertinents dans la formation continue et l'évaluation.

Il n'est plus utile de former les futurs membres à des compétences qui sont remplacées par la technologie. Les OCP peuvent plutôt donner la priorité à l'acquisition de compétences permettant aux comptables de travailler avec des solutions technologiques dans le cadre de la prestation de services comptables. Les examens professionnels doivent intégrer efficacement la technologie dans l'évaluation de cette compétence

Établissez des partenariats avec les fournisseurs de technologie locaux pour améliorer l'intégration de la technologie pertinente dans les programmes éducatifs. Ils peuvent être des partenaires clés pour vous et votre OPA en identifiant et en exploitant les nouvelles possibilités technologiques. Ils peuvent également aider les comptables professionnels dans la mise en œuvre des normes et la législation en évolution.

Travaillez avec les universités et les prestataires de services en formations pour vous assurer que leur programme d'études aborde de manière adéquate les compétences en matière de TIC.

Envisagez de développer une spécialisation post-qualification en gestion des finances publiques. Cette mesure permettra d'améliorer les compétences des membres qui s'intéressent le plus au lien entre la pratique de la comptabilité et les TIC, tout en rehaussant la proposition de valeur de l'OCP et l'attrait de la profession.

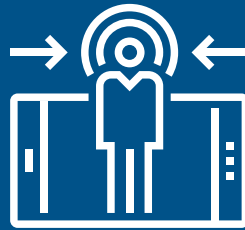


USEFUL REFERENCE LINKS

[Technologies de l'information et des communications – Résultats d'apprentissage non-autorisés](#)

[Matrice technologique de l'IFAC](#)

[Série sur la transformation numérique des cabinets d'expertise comptable](#)



Les exposés-sondages, les documents de consultation et les autres publications de l'IFAC sont publiés par l'IFAC, qui en détient les droits d'auteur.

L'IFAC n'assume aucune responsabilité en cas de perte causée à quiconque qui agit ou s'abstient d'agir en se fondant sur les éléments présents dans cette publication, que la perte soit imputable à la négligence ou autre.

Le logo de l'IFAC, « International Federation of Accountants » et « IFAC » sont des marques déposées et des marques de service de l'IFAC aux États-Unis et dans d'autres pays.

Droits d'auteur © 2022 par l'International Federation of Accountants (IFAC). Tous droits réservés. Une autorisation écrite de l'IFAC est nécessaire pour reproduire, stocker ou transmettre, ou pour faire d'autres utilisations similaires de ce document, sauf si le document est utilisé pour un usage individuel et non commercial uniquement. Contact : permissions@ifac.org.